



DROIT D'ALERTE
SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DE RÉAUMUR
Danger grave et imminent

Monsieur le Directeur,

Le mercredi 29 juillet 2026 matin, un redevable amendes s'est présenté à l'accueil de Réaumur. Il s'en est pris violemment pendant plus d'une heure aux agent.es de l'accueil et en particulier à la contrôleuse des finances publiques qui l'a reçue et qui remplaçait la responsable de l'accueil.

Très énervé, il a menacé les collègues présents et a proféré à plusieurs reprises des propos racistes extrêmement graves à l'encontre de la collègue qui l'a reçu.

Les agent.es d'accueil ont appuyé sur le bouton d'alarme mais personne n'est intervenu. Et pour cause ! Ils et elles ont appris par la suite que le système d'alarme était en train d'être changé et que le bouton d'alerte habituel était hors service.

Les collègues se sont retrouvés démunis ne comprenant pas pourquoi personne n'intervenait. Il a fallu aller chercher physiquement un responsable hiérarchique et appeler la gestion de site. Le vigile à l'entrée est resté à l'écart et personne n'a contacté la police.

Cet événement met en évidence de graves dysfonctionnements quant à la sécurité de l'accueil de Réaumur alors que l'accueil physique des amendes de Paganini (qui était sécurisé notamment par la présence de vitres blindées séparant les agent.es du public) est définitivement fermé et qu'une partie du public vient désormais à Réaumur.

Ce redevable s'était d'ailleurs présenté à Réaumur début 2026 et s'était déjà, à cette occasion, montré agressif.

Il apparaît nécessaire de revoir en urgence le protocole sécurité de l'accueil de Réaumur ainsi que l'aménagement.

Plus largement, nous rappelons que tous les agent.es de la DRFIP 75 faisant de l'accueil doivent connaître le protocole sécurité et être formé.es notamment à l'usage du bouton d'alarme, toute modification devant leur être au préalable communiquée.

Devant une situation devenue à ce point préoccupante concernant la sécurité des agent.es d'accueil de Réaumur, et en application du décret de 2020 et l'article 4121-1 du Code du travail, les organisations syndicales signataires déclenchent un Droit d'Alerte pour danger grave et imminent concernant les agent.es d'accueil du site de Réaumur.

Fait à Paris, le 30/07/2026.

Signataires :

La délégation de la FSSSCT du CSAL de Paris :

Pour **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES PARIS** : Lionel TANGUY, Philippe RIBES, Axelle BECKER, Jean-Baptiste RAUCH, Stefano PELUSO, Catheline HEROLD, Adrien GARCIA ROCA, Kanyi AMOUZOUGAH,

Pour la **CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS** : Fabrice EGALIS, Nadia DJIAB, Dominique LIMINANA, Christophe MICHON, Khadija AMARA, Rheda MAKOUF .

Pour **FO-DGFIP PARIS** : Marie DALL' OSTO ASTAVUN, Dominique JAMIN